

DEC170526INC

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC162735INC du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Bruno BUJOLI en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno BUJOLI, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut de chimie, **du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie moléculaire aux interfaces ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bruno BUJOLI demeure affecté à l'unité chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM) – UMR6230 Université de Nantes, 2 rue de la Houssinière – BP 92208 – 44322 NANTES CEDEX 3

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 Monsieur Bruno BUJOLI, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 MARS 2017**


Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 98 49 13